

3 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 3 juin 2024 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, M. Michel Blondin, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Adoption du règlement 445 sur la gestion contractuelle
10. Avis de motion, présentation et adoption du 1^{er} projet règlement 446 : modification du Plan d'urbanisme pour concordance à la MRC et aux projets de loi 67
11. Avis de motion, présentation et adoption du 1^{er} projet règlement 447 : modification du Règlement de zonage pour concordance à la MRC et modifications ponctuelles;
12. Avis de motion, présentation et adoption du 1^{er} projet règlement 448 : règlement sur les usages conditionnels pour les résidences de tourisme et le camping équestre

13. Avis de motion, présentation et adoption du 1^{er} projet règlement 449 : modification du règlement de tarification 311 pour ajouter les tarifs d'étude d'une demande d'usage conditionnel
14. Résolution avenant au contrat – Mise à jour des conduites d'eau potable
15. Résolution avenant à l'étude préparatoire – Réfection de voirie sur diverses rues
16. Résolution avenant pont du rang 2
17. Résolution rejet des soumissions appels de soumission études géotechniques
18. Résolution octroi mandat : études préparatoires 1^{er} rang Nord et 11^e rang
19. Résolution octroi mandat : études préparatoires rang St-Philippe, 2^e rang Nord, 2^e rang sud, 1^{er} rang sud
20. Résolution réalisation des travaux PRABAM
21. Résolution Plans et devis ponceau
22. Résolution ministère du Transport, affiche visibilité restreinte
23. Résolution adhésion 2024 Roulibus
24. Dépôt des états financiers Régie des 3 Monts
25. Résolution Coordination et supervision réaménagement puis NDH-3
26. Varia
 - 26.1 Résolution octroi d'un contrat Hamel Propane
27. Correspondance diverse
28. Période de questions
29. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2024, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 est proposée par M. Steve Roy. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 31 mai 2024 à 210 671.62\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Vivaco, 1336,11\$	peinture et pinceau	PRABAM	45,78 \$
		mélange B		4,07 \$
		peinture	PRABAM	195,40 \$
		asphalte froide		193,33 \$
		propane		31,03 \$
		asphalte froide		322,21 \$
		peinture	PRABAM	-68,95 \$
		pinceau	PRABAM	50,94 \$
		Cadenas		80,88 \$
		bois parc		9,78 \$
		sel adoucisseur		53,17 \$
		bague cuivre		12,71 \$
		peinture	PRABAM	405,76 \$
2	Société protectrice des animaux	quote-part 2024		780,00 \$
3	Poste Canada, 100,47\$	pub camp de jour	Rem. Comité	34,52 \$
		journal		34,52 \$
		Terre Fertile	MAPAQ	31,43 \$
4	Buropro, 865,04\$	papier, onglet	Nouveaux Horizons	189,45 \$
		projet BD	Fonds culturel	144,24 \$
		projet BD	Fonds culturel	531,35 \$
5	Sidevic	kleen-flo, bolt, outil		304,73 \$
6	Kingsey Falls	transport colloque ruralité		168,90 \$
7	Charest, 2965,18\$	bris charrue		2 298,56 \$
		outil		57,49 \$
		filtre, huile		609,13 \$
8	Sonic	diesel		604,37 \$
9	Excavation Marquis Tardif, 2845,64\$	niveleuse		1 138,25 \$
		niveleuse		1 043,40 \$
		niveleuse		663,99 \$
10	Siganlisation Lévis	plaque numéro civique		63,32 \$

11	Bionest	visite annuelle parc et garage		497,72 \$
12	Hydro-Québec, 3023,07\$	centre communautaire		958,45 \$
		parc		388,02 \$
		entrepôt		198,64 \$
		garage municipal		873,09 \$
		usine eau		604,87 \$
13	Ciment Ro-No	bloc ciment	Agri-Récup	2 586,94 \$
14	Alain René, 767,47\$	surveillance internet	remb citoyen	560,51 \$
		entretien estival	remb citoyen	206,96 \$
15	Pro pneu Pellerin	pneu charrue		1 614,21 \$
16	Coop Notre-Dame, 720,58\$	sac poubelle, papier essuie-tout		68,83 \$
		soirée Terre Fertile	MAPAQ	232,60 \$
		soirée Terre Fertile	MAPAQ	236,39 \$
		soirée bénévole	don M. Schneeberger	182,76 \$
17	DHC Avocat, 877,61\$	dossier urbanisme		406,55 \$
		dossier fosse non conforme		471,06 \$
18	Environor Canada inc	produit traitement manganèse		1 046,04 \$
19	Équipement Pro Victo	câble et couteau		143,17 \$
			Total:	21 310,57 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'adoption des comptes est proposée par Mme Cathy Bishop.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	MRC Arthabaska, 5 655,19\$	vidange boue	remb citoyen	259,73 \$

		traitement matière résiduelle		1 679,49 \$
		Écocentre		1,02 \$
		collecte matière résiduelle		3 714,95 \$
2	Régie des 3 Monts	2e versement		13 973,82 \$
3	Sentiers équestres aux milles collines	versement annuel		2 000,00 \$
4	Halte 161	soirée bénévole	don M. Schneeberger	96,78 \$
5	Ferme et fromagerie Maison grise	soirée bénévole	don M. Schneeberger	127,35 \$
6	Bonichoix	soirée bénévole	don M. Schneeberger	150,28 \$
7	Sogetel, 59,86\$	centre communautaire		29,93 \$
		central alarme		29,93 \$
8	Marie-Reine Chaput	atelier	Nouveaux Horizons	50,00 \$
9	Linde Canada	bonbonnes		273,94 \$
10	Bionest	visite annuelle	remb citoyen	331,32 \$
11	Autobus Arthabaska	sortie culturelle Québec	Nouveaux Horizons	741,59 \$
12	Hydro-Québec	lumière de rue		146,32 \$
13	Laurier Provencher	billet Terre Fertile	MAPAQ	25,20 \$
14	Vitrierie ML inc	bris fenêtres, remplacement fenêtre porte garage	remb citoyen/NDH	408,16 \$
15	Groupe Synergis	arpentage rangs	TECQ	19 545,75 \$
16	Eurofins, 492,68\$	test eau		436,34 \$
		test eau		56,34 \$
17	Karine Villeneuve	ménage avril		393,75 \$
18	Régie des alcools	permis soirées improvisation et bénévole		91,75 \$
19	Patricia Joseph	heure du conte	Nouveaux Horizons	170,00 \$
20	Jonathan Tardif	arbitre improvisation	remb Tingwick/NDH	220,00 \$
21	La pomme verte	cadeau remerciement		60,00 \$
22	O'Rivage	don		50,00 \$
23	FADOQ	contribution annuelle		300,00 \$

24	Fromagerie Victoria	soirée bénévole	don M. Schneeberger	48,50 \$
25	Super C, 258,03\$	soirée bénévole	don M. Schneeberger	253,45 \$
		soirée bénévole	don M. Schneeberger	4,58 \$
26	Canadian Tire	soirée bénévole	don M. Schneeberger	35,02 \$
27	Rouli-Bus	cotisation 2024		1 470,00 \$
28	Télébec	usine		114,91 \$
29	Sylvain Asselin	soirée Terre Fertile	don M. Schneeberger	38,25 \$
30	Marjolaine Lanthier	animation	Nouveaux Horizons	300,00 \$
31	Amazon	chèvre à moteur		574,86 \$
32	paies employés			12 791,31 \$
			Total:	60 994,62 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 mai 2024 et payés le 3 juin 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Mme Chantal Côté demande des précisions sur la facture d'arpentage.

RAPPORT DES ÉLUS

M. Michel Blondin fait mention des activités de Pêche Nicolet qui ont été un franc succès.

Mme Sylvie Turcotte mentionne que les festivités de la Fête nationale sont prévues le 24 juin 2024.

2024-06-03-01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 445 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »)

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2024;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public (S.A.P) qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil pourra être modifié suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR :**

M. MICHEL BLONDIN

et résolu unanimement des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué des informations contenues dans

le document règlement 445 sur la gestion contractuelle déposée en pièce jointe.

2024-06-03-02 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 446 : MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME POUR CONCORDANCE À LA MRC ET AUX PROJETS DE LOI 67

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Turcotte que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, sera présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 326 concernant la concordance au règlement 421 de la MRC d'Arthabaska et au projet de loi 67.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.

Sur proposition de M. Éric Pariseau il est résolu :

1. que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte le premier projet de règlement numéro 446 modifiant le plan d'urbanisme 326 pour se conformer au règlement 421 de la MRC d'Arthabaska et au projet de loi 67;
2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2024-06-03-03 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 447 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CONCORDANCE À LA MRC ET MODIFICATIONS PONCTUELLES

Avis de motion est donné par Mme Cathy Bishop que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 327 concernant la concordance à la MRC et modifications ponctuelles.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.

Sur proposition de Mme Sonia Roberge, il est résolu :

1. que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte le premier projet de règlement numéro 447 modifiant le règlement de zonage 327 concernant la concordance à la MRC et modifications ponctuelles;
2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-03-04 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 448 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET LE CAMPING ÉQUESTRE

Avis de motion est donné par M. Éric Pariseau que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, sera présenté le règlement sur les usages conditionnels numéro 448 concernant les résidences de tourisme et les campings équestres.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.

Sur proposition de M. Michel Blondin, il est résolu :

1. que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte le premier projet de règlement concernant le règlement sur les usages conditionnels numéro 448 sur les résidences de tourisme et les campings équestres;
2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-03-05 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT 449 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION 311 POUR AJOUTER LES TARIFS D'ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Avis de motion est donné par M. Steve Roy que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, sera

présenté un règlement modifiant le règlement sur la tarification numéro 311 concernant les frais d'études pour une demande d'usage conditionnel.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.

Sur proposition de M. Éric Pariseau, il est résolu :

1. que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte le projet de règlement modifiant le règlement sur la tarification 311 afin d'ajouter des frais d'études pour les demandes d'usages conditionnels;
2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-03-06 RÉOLUTION AVENANT AU CONTRAT – MISE À JOUR DES CONDUITES D'EAU POTABLE

Considérant que EXP a été mandaté pour la réalisation de la mise à jour d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant que EXP a besoin de relevé topographique pour la réalisation de son mandat,

Il est proposé par M. Éric Pariseau d'accepter l'avenant au contrat de EXP pour leur permettre d'effectuer les relevés topographiques au coût de 3050\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-03-07 RÉSOLUTION AVENANT À L'ÉTUDES PRÉPARATOIRES – RÉFECTION DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit rejeter les soumissions reçues lors de l'appel d'offres concernant les études géotechniques puisque celles-ci dépassent le seuil minimal des contrats publics;

Considérant que le mandat de EXP comprenait qu'un seul appel de soumission;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'accepter l'avenant au contrat d'EXP pour les études préparatoires pour la réfection de voirie sur diverses rues au montant de 3000\$ avant taxes.

2024-06-03-08 RÉSOLUTIONS REMPLACEMENT DE LA SURFACE DU PONT P-07963

Considérant le nouveau rapport déposé par le Ministère à l'hiver 2023-2024;

Considérant l'état actuel du pont suite à la visite terrain de mai 2024;

Considérant les offres reçu lors de l'appel de soumission à l'automne et que Les Constructions Randar ont obtenu le mandat de remplacement d'une partie du tablier du pont;

Il est proposé par M. Steve Roy de mandater Les Constructions Randar au remplacement de l'entièreté du platelage de bois tel que proposé au coût de 78 690\$ + tx. Les travaux seront payés par la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-03-09 TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES – DEMANDE DE PROPOSITION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (PH1), UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALES DES MATÉRIAUX POUR DIVERS RANGS – NON-ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a mandaté la firme Techni-Consultant pour procéder à une demande de proposition pour les services professionnels pour une caractérisation environnementale (phase 1), une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des matériaux pour divers rangs;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, deux (2) des quatre (4) firmes invitées ont déposé les documents requis;

CONSIDÉRANT QUE selon les analyses, le montant du plus bas soumissionnaire conforme dépasse la limite permise par le *Règlement de gestion contractuelle* de la Municipalité en vigueur au moment de cette demande de proposition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'octroie aucun mandat en lien avec la demande de proposition pour les services professionnels pour une caractérisation environnementale (phase 1), une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des matériaux pour divers rangs.

2024-06-03-10 RÉOLUTION OCTROIE MANDAT : ÉTUDES PRÉPARATOIRES 1^{ER} RANG NORD ET 11^E RANG

Considérant les soumissions reçues le 30 mai 2024 concernant les études préparatoires pour le 1^{er} rang Nord et le 11^e rang;

Considérant que les deux soumissions reçues sont conformes;

Considérant que Les Services EXP inc a présenté une soumission de 39 345\$ avant taxes et FNX INNOV a présenté une soumission de 46 600\$;

Il est proposé par M. Michel Blondin d'octroyer le contrat pour les études préparatoires aux services EXP inc au montant de 39 345\$ avant taxes et de payer cette dépense par la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-03-11 RÉOLUTION OCTROIE MANDAT : ÉTUDES PRÉPARATOIRES SUR DIVERSES RUES

Considérant les soumissions reçues le 30 mai 2024 concernant les études préparatoires pour le rang 2 Nord, le rang 2 sud, 1^{er} rang sud-ouest et rang St-Philippe

Considérant que les soumissions des services EXP inc et FNX INNOV sont conformes;

Considérant que la soumission de Englobe n'est pas conforme;

Considérant que Les Services EXP inc a présenté une soumission de 59 905\$ avant taxes et FNX INNOV a présenté une soumission de 68 443.75\$ avant taxes;

Il est proposé par M. Steve Roy d'octroyer le contrat pour les études préparatoires aux services EXP inc au montant de 59 905\$ avant taxes et de payer cette dépense par la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-03-12 RÉOLUTION RÉALISATION DES TRAVAUX PRABAM

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a reçu une somme de 75 000\$ pour effectuer divers travaux sur des bâtiments admissibles;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités de versement de la contribution gouvernementale;

Il est proposé par M. Éric Pariseau et de confirmer que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a réalisé les travaux suivants dans le cadre de l'aide financière PRABAM et que ceux-ci sont terminés :

- Réfection de la rampe d'accès : 2 130.00\$
- Aménagement de locaux au sous-sol : 15 223.19\$
- Travaux de réparation de la cage d'escalier, d'infiltration d'eau : 51 262.73\$
- Ajout d'une génératrice : 12 572.25\$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-03-13 PLANS ET DEVIS PONCEAU

Considérant que les deux soumissions reçues sont conformes;

Considérant que Miroslav Chum a présenté une soumission de 3525\$ avant taxes et ALPG a présenté une soumission de 8600\$ avant taxes;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'octroyer le contrat pour les plans et devis de ponceau à Miroslav Chum au montant de 3 525\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-03-14 RÉSOLUTION MINISTÈRE DU TRANSPORT, AFFICHE VISIBILITÉ RESTREINTE

Pour améliorer la sécurité à l'approche du 2^e rang Nord et 2^e rang Sud à Notre-Dame-de-Ham;

Considérant la visibilité restreinte à ces endroits;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge de demander au ministère du Transport de faire l'ajout d'un panneau "visibilité restreinte".

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-03-15 RÉSOLUTION ADHÉSION 2024 ROULI-BUS

Il est proposé par M. Michel Blondin d'adhérer au service de Rouli-Bus pour l'année 2024 et de payer notre contribution annuelle au montant de 1 470\$. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE DES 3 MONTS

Mme Geneviève Boutin dépose les états financiers de la Régie des 3 Monts.

2024-06-03-16 RÉSOLUTION OCTROIE MANDAT : LNA HYDROGÉOLOGIE

Considérant que LNA Hydrogéologie a effectué les derniers mandats pour la mise aux normes de notre usine d'eau potable;

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte d'octroyer le contrat pour la coordination et la supervision du réaménagement du puits NDH-3 à LNA Hydrogéologie au montant de 16 975\$ avant taxes et de payer cette dépense par la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Nous avons reçu une demande de Messieurs Aubert et Leblond.

VARIA

2024-06-03-07 RÉSOLUTION OCTROI CONTRAT À HAMEL PROPANE

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'octroyer un contrat d'installation des bombonnes de propane pour la génératrice du centre communautaire au montant de 1541.96\$ avant taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Chantal Côté se demande à quel moment le calcium sera étendu dans les rangs.

Mme Chantal Côté se demande si la municipalité a fait part au ministère du Transport de l'éboulement à proximité du pont.

Mme Chantal Côté se demande à quel endroit se situe la zone H1 et H4.

Mme Chantal Côté se demande à quoi sert l'installation des bombonnes de propane au garage municipal.

Mme Chantal Côté questionne la municipalité sur l'avancement du projet d'agrandissement du centre communautaire.

Mme Chantal Côté demande des précisions concernant les acronymes PRABAM et MAMH.

Mme Chantal Côté demande des informations sur le projet éolien.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité des conseillers présents de fermer la séance à 20h35.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire
greffière-

Geneviève Boutin

Directrice générale

trésorière